

Félicitations

aux nouveaux membres du Conseil ainsi qu'à ceux et celles qui ont vu leur mandat renouvelé et merci à la population qui m'a chargé d'un nouveau mandat à la mairie pour poursuivre mon travail et faire les ajustements nécessaires à une communauté changeante.

C'est évident que la continuité a été le thème principal de cette campagne. Je vais donc continuer à m'acharner à la recherche de financement et à m'assurer que nos équipements collectifs soient remis en état et chercher à trouver une protection supramunicipale pour l'île et la protection de nos choix collectifs. La mise en place de moyens pour assurer la Sécurité publique (particulièrement la prévention des incendies) sera aussi d'actualité.

Les élections brassent souvent les personnes et les idées. Je ne retiendrai ici que les idées car s'il y a eu élection, c'est qu'il y a assurément matière à améliorations.

Quatre sujets ont retenu mon attention.

Le premier sujet est sans nul doute les règlements d'urbanisme. Après m'être fait rappeler la nécessité de protection de l'île, notre lieu choisi ou chéri, voici les améliorations qui doivent prendre place pour refléter les différentes prises de positions chez plusieurs de nos citoyens.

La première est le suivi des décisions du CCU et du Conseil pour s'assurer que tous soient traités de la même façon, selon bien sûr leur situation. C'est pourquoi le Conseil, particulièrement dans ses décisions de dérogations mineures, situe dans des « attendus » la justification particulière de chacune. Chaque décision est unique et ne s'adresse qu'au demandeur et à sa situation. C'est pourquoi, un groupe de 8 personnes (CCU) et les membres du Conseil se prononcent lorsqu'il est question de « qualitatif ». Les refus de construire ou d'agrandir sont la prérogative de l'inspecteur municipal. Ils sont fonction uniquement de la conformité ou non du projet à la réglementation. Je tiens à rappeler ici que ces règlements sont l'expression de la volonté de notre population de protéger l'île et les citoyens qui se sont déjà établis dans un contexte donné d'urbanisme.

Ces règlements doivent toutefois changer occasionnellement pour s'ajuster à une réalité changeante et à de nouveaux besoins, sans pour autant enlever la protection désirée particulièrement au niveau de la protection du rivage.

Ainsi, après discussions avec plusieurs personnes du Bout-d'en-bas, il s'avère que la plupart de celles-ci vivent une situation particulière dû au caractère dérogoire de leurs habitations et de leurs terrains. Plutôt que d'avoir une politique informelle de dérogations mineures, il est préférable de modifier la réglementation pour que les mêmes règles (décidées par la population) s'appliquent à tous dans cette zone spéciale. Nous allons nous pencher sur le sujet et voir à différentes autres modifications à la réglementation.

Plusieurs personnes nous reprochent de ne pas faire respecter la réglementation entre autres concernant la pollution visuelle, les voitures qui nuisent à la circulation ainsi que la vitesse excessive sur les chemins. Nous allons nous y attarder au cours de la prochaine année.

Le deuxième sujet est la nécessité de limiter la hausse du niveau des taxes même avec nos projets de rénovation. Les nouvelles constructions, selon plusieurs, doivent financer les hausses de dépenses indispensables et nous devons travailler d'arrache-pied à maintenir le niveau des taxes au niveau actuel, au moins pour ce qui est des dépenses sous notre responsabilité directe.

Le troisième sujet est un sujet toujours d'actualité et demande sans cesse de s'y appliquer c'est la communication aux citoyens. Je suis certain que le Conseil sortant y a mis une attention particulière au cours des quatre dernières années (les outils ont été mis en place). Nous serons aussi vigilants dans les quatre prochaines années.

Le quatrième sujet est la nécessité de mieux protéger l'île avec une protection plus forte que les règlements municipaux afin de ne pas être à la merci d'un Conseil moins préoccupé par l'environnement. La mise en valeur de l'île et son aménagement en préoccupent aussi plusieurs. À ce propos, un citoyen m'a proposé de m'introduire auprès des autorités du Parc marin du Saguenay afin de voir les possibilités de faire partie du Parc et d'en analyser les avantages et les désavantages. Je m'y appliquerai certainement personnellement et vous tiendrai au courant.

Puis bien sûr les imprévues, qui ne font jamais défaut, seront gérés au meilleur de notre connaissance et nos capacités.

Merci de votre collaboration toujours indispensable,

Gilbert Delage
Maire